



Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

Section locale **FO DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais

5 rue du Docteur Brassart

BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ 06 04 40 51 41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 8 janvier 2019 : déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En ce premier CTL de la nouvelle mandature mais aussi premier CTL de l'année, les élus FO-DGFIP vous adressent ainsi qu'à l'équipe de direction et l'ensemble de vos collaborateurs leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2019.

L'année aurait pu commencer de meilleure manière, si nous n'étions pas dans le contexte navrant de suppressions d'emplois qui amputent les services de la DGFIP déjà exsangues de 47 emplois supplémentaires.

Tout cela dans une communication cacophonique, où le Prélèvement À la Source s'apparente à un remake d'un des plus grands succès de Ray Ventura : Tout va très bien, Madame la Marquise, or :

- bon nombre de Services des Impôts des Particuliers sont contraints de fermer leurs portes aux usagers dès 10 heures le matin afin de pouvoir traiter les nombreuses questions des contribuables sur le PAS ;
- les plateformes téléphoniques dédiées croulent sous les appels (plus de 200 000 par jour);
- les applications Gestpas et Consultpas ne sont pas entièrement opérationnelles.

Comme si nous n'avions pas assez d'accueil à gérer, les guichets ont subi de plein fouet le mécontentement voire la violence verbale quant à la majoration de 0,2 % avec un minimum de 15 € pour des règlements par un mode de paiement non autorisé (chèques pour des montants supérieurs à 1000 € en 2018). Tous les agents avaient pourtant joué le jeu et fait preuve de pédagogie pour inciter les contribuables à utiliser les nouveaux moyens de paiement. En période de restriction budgétaire, des lettres de relance ne comportant que la majoration de 15 € ont été envoyées aux contribuables, avant l'envoi d'un deuxième courrier stipulant que les majorations seraient annulées automatiquement et remboursées en cas de paiement. La mention manuscrite du ministre : « Voilà une illustration concrète du droit à l'erreur voulue par le Président de la République » induit un sentiment de déconsidération et de dénigrement chez les agents quand le droit à l'erreur n'est pas du fait de l'utilisateur mais bien du gouvernement : **du grand Darman'importe quoi !**

Le Ministère de Guignol



Quand vous nous demandez de réduire les frais d'affranchissement, d'autres pourraient s'affranchir d'augmenter inutilement ces mêmes frais...

Rejoignez **FORCE OUVRIÈRE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Le centre d'encaissement de Lille n'a pas pu gérer l'affluence paiement par TIP pour l'échéance de taxe foncière du 15 octobre, il y a donc eu plus d'un mois de retard dans le traitement. Couplée avec la mise en veille de l'automate des poursuites dans Hélios, la date de valeur fixée au 15 novembre même pour les contribuables qui avaient payé dans les délais a déclenché une lettre de relance avec une majoration de 10 %. La Direction Départementale saisie sur le sujet, a répondu qu'il n'y avait pas de problème pour l'encaissement des taxes foncières... Bienvenue dans le monde de Oui-Oui ...



Pour en arriver au sujet du jour, le comité technique local « dossier-emplois » prévoit :

- 47 emplois ! Qui dit mieux ?

Nous sommes curieux de connaître la calculatrice miraculeuse sortie du chapeau dégéfiépien qui permettra de justifier l'injustifiable. Vous avez beau tenter de nous noyer dans une formule d'énarque pour donner un caractère scientifique à l'exercice, nous ne nous satisfaisons pas de l'unique explication qu'il faille contribuer, contribuer encore et toujours contribuer.

FO-DGFiP dénonce l'abandon de missions régaliennes pour pallier aux suppressions d'emplois. FO-DGFiP réclame au contraire, des emplois adaptés à la charge de travail et le maintien de toutes les missions de la DGFiP.

Justifier qu'on maintient les services publics de proximité et supprimer aux trésoreries locales tout moyen d'exercer leur mission, cela relève du grand écart intellectuel. En définitive la politique menée au sommet de l'État affaiblit le Service Public et donc la République.

Bientôt moins de trésoreries que de Mac Donald's !

À ce rythme, il ne restera bientôt plus, sur le territoire national, que 1 266 trésoreries, soit autant que d'EPCI à fiscalité propre et moins que le nombre actuel de « restaurants » Mac Donald's. Un vrai choix de société !

Cette pénurie organisée est insupportable, car réalisée au mépris des besoins des usagers et des personnels dans une logique du sauve-qui-peut.

À court terme, vous serez contraints de solliciter des moyens mobiles pour remplacer les structures et les emplois que vous supprimez aujourd'hui, partout et particulièrement en zone rurale.



À quand le Fisc-Truck dans le Pas-de-Calais ?

À moins que vous et nos instances dirigeantes comprennent enfin qu'en supprimant les effectifs et les missions de la DGFiP, nos idylles se privent du bras armé financier qui pourrait pourtant tant leur servir à lutter contre toute sorte de fraudes, à baisser le déficit budgétaire, ou encore à relancer la consommation... à moins que... à moins que ...

Les élus FO DGFiP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX

Suppléants

Gautier LEDOUX, Valérie CADET, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Experte

Sandrine BONET

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais